

AVEC LA DEFENSE CIVILE

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. La Défense et la sécurité civile évoluent maintenant vers une gestion commerciale et le rôle du Maire est désormais celui d'une « sentinelle de la sécurité civile ».

Dans ce contexte, le Correspondant Défense est en situation de devenir le conseiller sécurité et Défense du Maire de sa commune.

Pour apporter une réponse de proximité dans les situations de crise, le Correspondant Défense doit être l'interlocuteur privilégié des services responsables des secours, de la sécurité et de la défense civile et, tout particulièrement, du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile de la préfecture.

Le Correspondant Défense participe à cet égard à :

- *La connaissance et l'évaluation des risques majeurs présents sur le territoire de la commune, autant naturels que technologiques et à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) destiné à y faire face.*
- *L'organisation de la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, à la gestion et à l'emploi des moyens locaux immédiatement disponibles et à l'établissement des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.*
- *Au recensement des lieux en vue de l'hébergement et de l'alimentation des unités (Protection Civile, les Armées...) mises en renfort dans la commune et à leur accueil.*

LES NUMEROS UTILES

NIORT

Délégation Militaire Départementale :
05.49.77.16.99 – Fax: 05.49.77.16.96
dmd79@terre-net.defense.gouv.fr

Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :
05.49.28.25.02 – Fax: 05.49.28.31.81
sd79@onacvg.fr

Education Nationale :
05.49.77.11.11

Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale :
05.49.08.88.46

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile :
05.49.08.68.68
defense-protection-civile@deux-sevres.pref.gouv.fr

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées :
05.49.77.16.91 – Fax: 05.49.77.44.65

POITIERS

Bureau Air Information :
05.49.88.68.15 – Fax: 05.49.41.73.07
cirfa.poitiers@recrutement.air.defense.gouv.fr

Bureau d'information sur les carrières de la Marine :
05.49.61.02.02 – Fax: 05.49.61.59.00
cirfa.poitiers@marine.defense.gouv.fr

Centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie :
05.49.61.66.66 – Fax: 05.49.61.66.75
cir.poitiers@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Bureau du Service National (JDC)
05.49.00.24.01 – Fax: 05.49.00.22.81
dsn-dirsno-bsn-poitiers@sqa.defense.gouv.fr



"une Mission"

*V*éritable courroie de transmission entre la commune et l'institution Militaire, le Correspondant Défense a un rôle essentiel d'information vis-à-vis du conseil municipal, de ses citoyens et des jeunes en particulier.

*P*ossédant une bonne connaissance des enjeux et de l'organisation de la Défense, notamment pour sa composante militaire, il est le relais naturel avec l'éducation nationale et l'ONACVG. Il participe aussi au renforcement du lien Armée-Nation.

*F*amiliarisé avec le milieu physique et humain de sa commune, il est le correspondant de choix pour la préfecture et la délégation militaire départementale en cas de mise en œuvre des plans de défense civilo-militaires.

*E*nfin, en instaurant des relations durables avec les entreprises locales, il favorise le recrutement pour la Réserve militaire et la réinsertion dans la vie civile des militaires en fin de contrat.

AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG)

Le rôle du Correspondant Défense avec le monde
Combattant peut s'articuler autour de 4 pôles :

Interlocuteur privilégié des anciens
combattants

La commémoration, devant le monument aux morts de
la commune, devient une leçon d'histoire où le
Correspondant Défense est un créateur de lien entre le
monde combattant et le milieu scolaire local.

Coordonnateur des cérémonies patriotiques

La parfaite organisation d'une cérémonie est une marque
de respect envers le monde Combattant, envers celles et
ceux dont la mémoire est honorée et envers les autorités
invitées. À cet égard, le Correspondant Défense, acteur
de citoyenneté, a une responsabilité déterminante.

Garant du devoir de mémoire

Le devoir de mémoire est, aujourd'hui, un enjeu de la
réalisation d'une citoyenneté concrète, donc de la
capacité à dépasser ses intérêts personnels en se
mobilisant pour un intérêt collectif. Le Correspondant
Défense, acteur de mémoire, a pour mission de faire
comprendre que cette Mémoire n'est pas seulement la
douleur conservée mais avant tout un message pour le
présent et pour l'avenir.

Participe aux assemblées générales des
associations patriotiques ou d'anciens
combattants

Lorsqu'un tel événement se déroule dans sa commune, le
Correspondant Défense a un rôle primordial à jouer en
liaison avec l'association organisatrice (bon déroulement
de la journée, respect du protocole, des horaires...). Il
s'assure du bon ordonnancement du défilé afin que ce
dernier inspire à la population respect et considération.

CORRESPONDANT DEFENSE

...DANS SA COMMUNE

Veille au recensement des jeunes citoyens et informe
régulièrement les administrés sur les modalités de la JDC, le
volontariat, les préparations militaires et la réserve.

Facilite l'enseignement de Défense dans les
établissements scolaires.

En liaison avec les associations patriotiques, il favorise
les initiatives en matière du devoir de mémoire et de la
participation aux cérémonies officielles à l'organisation
desquelles il est associé.

Constitue un appui pour le Maire dans le cadre de la mise
en œuvre des plans d'urgence.

...AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Intermédiaire local entre les acteurs de la Défense et
l'institution scolaire, il participe à renforcer le lien Armée-
Nation.

Quelques actions possibles :

Entretiens réguliers avec les chefs d'établissements de sa
commune.

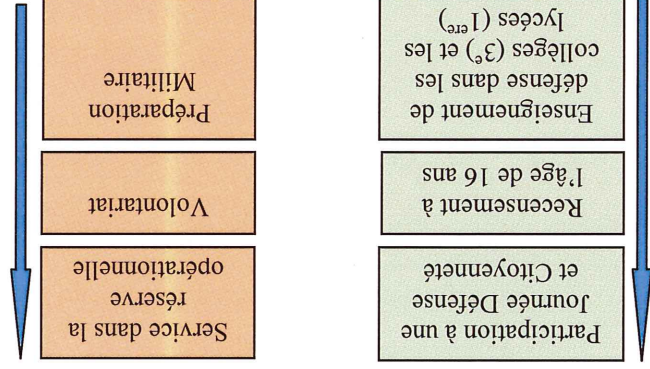
Rencontrer les équipes pédagogiques, prendre
connaissance des programmes scolaires qui traitent de la
Défense.

Faire connaître aux enseignants les « ressources » locales
qui peuvent être mobilisées pour les aider (militaires
d'active, anciens combattants, retraités des Armées et de la
Gendarmerie, réservistes, expositions temporaires...).

Intégrer des élèves dans les cérémonies patriotiques après
la mise en place d'un projet pédagogique réalisé en liaison
avec les enseignants afin de donner un sens concret à cette
participation.

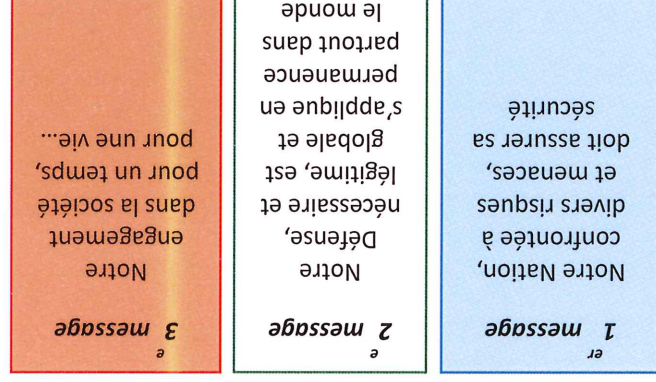
PARCOURS CITOYEN ET J.D.C.

Instauré par la loi du 28 octobre 1997, le PARCOURS
CITOYEN comprend deux volets distincts, l'un
obligatoire et l'autre optionnel.



Etape clef du parcours citoyen, la Journée Défense Citoyenneté
permet de renforcer le lien entre les jeunes citoyens et la
Défense tout en leur faisant prendre conscience de leurs
responsabilités.

Trois « Messages » y sont développés :



Elle facilite l'information des jeunes et favorise le recrutement,
plus largement, elle poursuit l'effort fait en faveur de ceux en
difficulté (test et transmission d'informations aux organismes
d'aide), sensibilisation et initiation à l'alerte et aux gestes de
premiers secours.